



Doc. 14216
24 janvier 2017

Renforcer le dialogue social en tant qu'instrument de stabilité et de réduction des inégalités sociales et économiques

Amendement¹ n° 15

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 5.4, insérer les mots suivants:

«Il faudrait toutefois exiger au minimum, sur le plan juridique, qu'une décision de faire grève résulte d'un vote à bulletin secret, afin d'éviter toute pression de quelque nature que ce soit et de permettre aux travailleurs de pouvoir exprimer leur soutien à la grève en toute liberté.»

Déposé par:

WOOD Mike, Royaume-Uni, CE
BALFE Richard, Royaume-Uni, CE
EVANS Nigel, Royaume-Uni, CE
GILLAN Cheryl, Royaume-Uni, CE
GODSKESEN Ingebjørg, Norvège, CE
MAROSZ Ján, République slovaque, CE
SCULLY Paul, Royaume-Uni, CE
TOLHURST Kelly, Royaume-Uni, CE

1. 2017 - Première partie de session

